

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 mai 2006

IMMIGRATION ET INTÉGRATION - (n° 2986)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 501

présenté par  
M. Braouezec, Mme Jacquaint  
et les membres du groupe Communistes et Républicains

-----  
**ARTICLE PREMIER**

Dans la première phrase de l'alinéa 5 de cet article, après les mots :

« « et talents » »,

insérer les mots :

« pour l'ensemble des salariés quelles que soient leurs compétences professionnelles ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Tous les travailleurs salariés à qui l'on propose un contrat de travail sont en France parce qu'ils vont participer de façon significative et durable au développement économique ou au rayonnement de la France et de leur pays d'origine. Il n'est donc pas besoin de préciser – je trouve d'ailleurs votre listage pour le moins tendancieux – « intellectuel, culturel, sportif », on voit bien ici qu'elle renvoie à une vision élitiste, ce qui d'ailleurs sur le plan éthique est tout à fait condamnable. En effet, à propos du lancement de la campagne 2005, plus d'excuse, le Président a insisté sur l'importance de l'aide au développement pour que les pays les moins développés ne voient pas s'opérer une fuite des cerveaux dont leur pays a besoin. Notre gouvernement a-t-il oublié ses déclarations et est-il à ce point refermé sur lui-même qu'il en oublie que la France mène une politique extérieure. Quelle image va-t-il donner ?